

DIFFUSER LA SCIENCE

LA LETTRE D'INFORMATION
RECHERCHE ET PUBLICATION
DES ARTS ET METIERS

1 - OCT. 2017

DIRECTION DE LA DOCUMENTATION
ET DE LA PROSPECTIVE



EDITO

La DDP (Direction de la Documentation et de la Prospective) d'Arts et Métiers souhaite, à travers cette lettre, informer les laboratoires et les enseignants des enjeux documentaires liés à l'enseignement supérieur et à la recherche : accès et diffusion de la publication scientifique, documentation électronique, open access...

Les bibliothèques sont à votre service dans le cadre de vos travaux et elles sont également à vos côtés pour assurer une surveillance de l'actualité du monde de l'édition scientifique, des évolutions du cadre légal ou des impacts du numérique dans nos établissements.

Chaque trimestre, nous vous proposerons donc un retour synthétique sur les enjeux de la publication académique qui peuvent avoir un impact sur votre quotidien.

Pour ce premier numéro, nous verrons en quoi la Loi pour une République Numérique porte en elle une promotion importante de l'Open Access. Parallèlement notre archive ouverte SAM propose une nouvelle fonctionnalité : l'export de publications. Nos collections électroniques s'agrandissent pour vous proposer 33 000 nouveaux titres.

Enfin, le dernier article est consacré aux enjeux juridiques sous-jacents aux plateformes privées de réseaux sociaux de recherche (ResearchGate ou Academia).

Nous espérons vivement que cette lettre vous apportera quelques informations utiles. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou sujets que vous aimeriez voir traités dans ces pages.

Pour la DDP,
Christine Ollendorff et Willy Tenailleau

Au sommaire de ce numéro :

P.3 - Loi pour une République Numérique

P.4 - SAM : exportez vos publications

P.5 - 33 000 nouveaux ebooks en ligne

P.6 - Research Gate et Academia

Loi pour une République Numérique

L'open access est maintenant inscrit dans la loi

La loi pour une République Numérique publiée le 7 octobre 2016 a inscrit dans son **article 30 les principes d'un accès ouvert aux articles scientifiques**.

Après les lois allemandes et espagnoles, il s'agit d'une première vers la science ouverte en France. Le texte donne aux chercheurs le droit de déposer leurs publications en accès ouvert, en confirmant les principes que nous avons adoptés pour SAM :

- **la version concernée pour les dépôts est la version finale du manuscrit acceptée pour publication**, soit la version dite "post-print", dernière version après corrections et avant mise en forme par l'éditeur
- les recherches doivent avoir été financées pour moitié par des fonds publics (états, collectivités, Europe).
- une grande nouveauté : **l'embargo maximum est dorénavant de 6 mois pour les publications en sciences et techniques**, ce qui est une grande avancée par rapport à la situation précédente où les embargos pouvaient aller jusqu'à 48 mois (cas des articles Elsevier)
- **la loi est supérieure au contrat** : même si vous signez un contrat de publication avec un éditeur étranger, c'est la loi française qui prévaudra et s'appliquera à la publication en open access de votre article
- Attention : la loi ne s'applique qu'aux « écrit(s) scientifique(s) ... publié(s) dans un périodique paraissant au moins une fois par an ». Cela signifie qu'elle ne s'applique pas aux chapitres de livres et aux actes de conférences, à moins que ceux-ci paraissent dans un périodique.

Vos bibliothécaires étudient chacun de vos dépôts au cas par cas et appliquent les dispositions de la loi avant toute validation.

Aller plus loin

Vidéo

Analyse détaillée en ligne

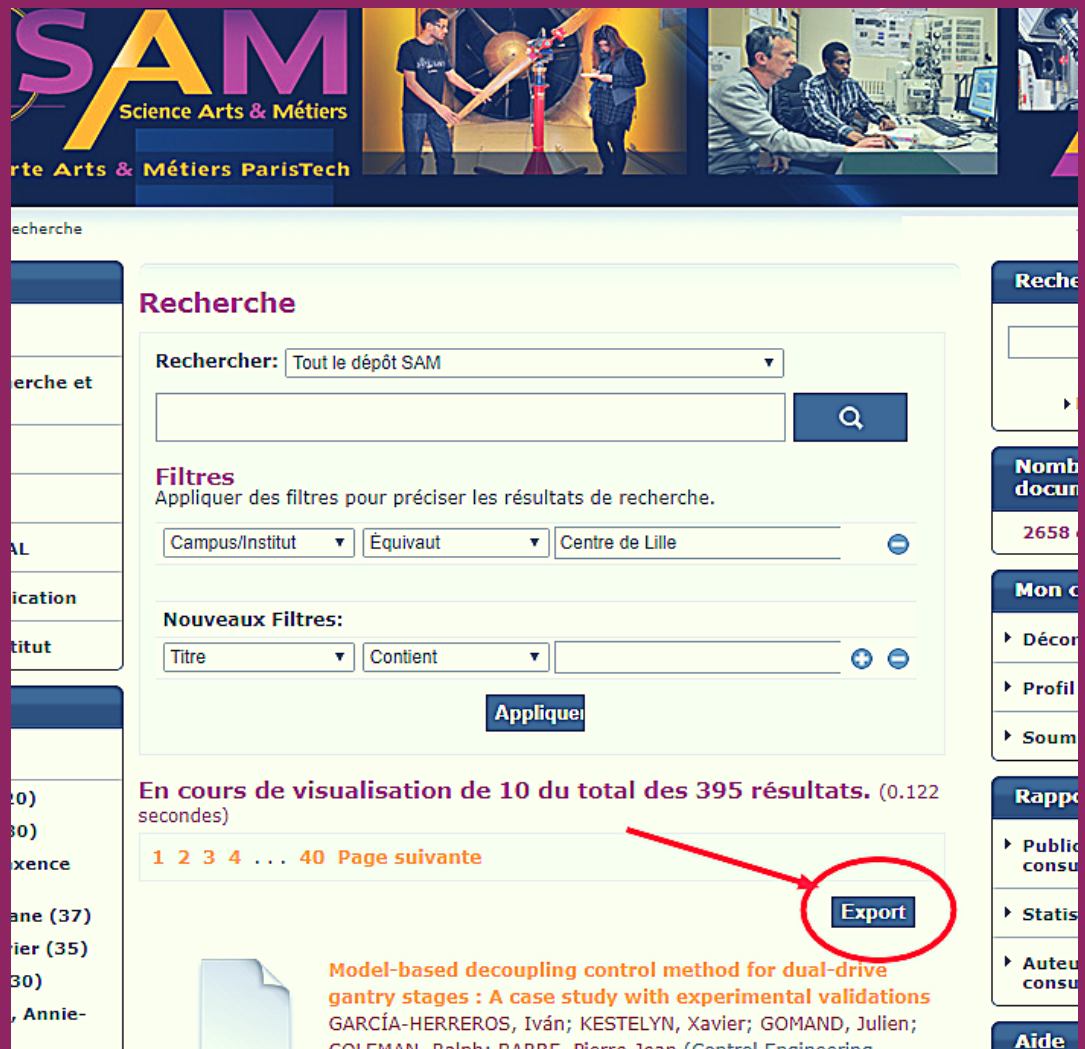
Art. 30
du texte de loi

SAM : exportez vos publications !

Vous disposez dorénavant d'une nouvelle fonctionnalité sur SAM : l'export des publications. Vous pouvez faire cet export pour un laboratoire, un auteur ou à l'issue de toute recherche de documents.

Cette fonction vous permet d'exporter soit l'ensemble des métadonnées des publications (format CSV), soit des métadonnées triées pour correspondre au format HCERES (format HCERES), soit de choisir un format BibTex.

Pour cela, cliquez simplement sur le bouton « Export » que vous trouverez sur la page d'un laboratoire ou après une recherche :



The screenshot displays the SAM website's search interface. At the top, there is a navigation bar with the SAM logo and the text 'Science Arts & Métiers' and 'ParisTech'. Below this, a search bar is visible with the text 'Rechercher: Tout le dépôt SAM' and a search button. The search results are displayed in a list format, with the first result being 'Model-based decoupling control method for dual-drive gantry stages : A case study with experimental validations' by GARCÍA-HERREROS, Iván; KESTELYN, Xavier; GOMAND, Julien; COLEMAN, Ralph; BARRE, Pierre-Jean. A red arrow points to an 'Export' button located at the bottom right of the search results area.

33 000 nouveaux ebook en ligne

Le projet ISTEEX (Initiative d'Excellence sur l'information scientifique et technique) a pour objectif d'acquérir des archives scientifiques numériques via des licences nationales négociées avec les éditeurs. Il a été doté de 60 millions d'euros en 2012 et est porté entre autres par le CNRS, Couperin, l'ABES et le Ministère de l'Enseignement Supérieur. En tant que membre de Couperin, Arts et Métiers bénéficie automatiquement des ressources acquises dans ce cadre.

Aujourd'hui, ce sont plus de 33 000 titres d'ebook de Springer-Nature datant des origines à 2013 inclus qui viennent rejoindre la collection ISTEEX. Ils sont issus des collections mathématiques et statistiques, physique et astronomie, chimie et science des matériaux, sciences de l'ingénieur et nous concernent donc directement. En nouveauté également, 600 titres issus des Lecture Notes in Computer Science publiés en 2013.

Pour y accéder, rendez-vous sur le site de springer

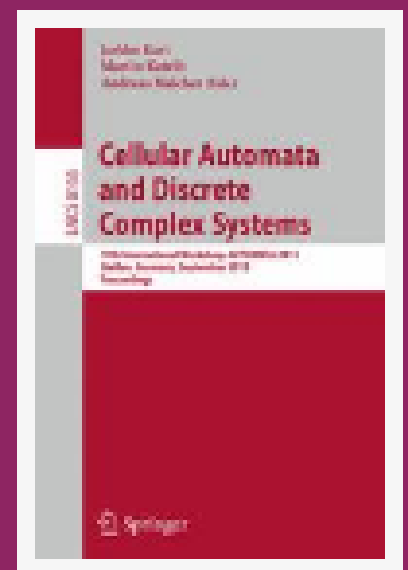
<https://link-springer-com.rp1.ensam.eu/>

Exemples



cliquez sur les images
pour accéder aux titres

une identification ETRE
vous sera demandée



Research Gate et Academia

De l'influence des réseaux sociaux, et de leurs limites en terme de diffusion du savoir

La présence des chercheurs et chercheuses sur les réseaux sociaux spécialisés est un phénomène aujourd'hui très répandu. Obtenir des papiers, diffuser ses travaux et élargir son réseau sont autant de raisons de créer un compte sur une des plateformes disponibles. Les deux principaux acteurs de ce marché sont Academia.eu et Research Gate.

Vous avez sans doute d'ores et déjà créés un compte sur ces réseaux sociaux et nombre d'entre vous nous ont dit combien l'utilisation de ces applications est plus fluide et confortable, en ce qui concerne la diffusion de vos publications, que SAM ou HAL. En revanche, que se cache-t-il derrière ces entreprises privées ? En quoi vous engagent-elles ?

En premier lieu, Academia et ResearchGate se présentent régulièrement comme des promoteurs de l'accès ouvert. Il n'en est rien. Aucune vérification sur les droits de diffusion des documents n'est effectuée et il faut un compte sur ces réseaux (et donc accepter les engagements associés) pour obtenir les articles disponibles. En creusant les conditions générales d'utilisation (CGU), vous pourrez même lire les lignes suivantes :

- sur Academia : « vous êtes responsables de ce que vous mettez en ligne et Academia ne peut avoir à répondre de ce que vous auriez diffusé »
- sur Research Gate : « les utilisateurs doivent stocker uniquement les publications dont ils détiennent les droits », « en cas de réclamation, Research Gate demande à être indemnisé par l'utilisateur contrevenant »

Aller plus loin

Notes de l'INRA

Protection et
propriété des
données

SAM

Research Gate et Academia

Au-delà des questions propres aux archives ouvertes et à la diffusion des travaux scientifiques, Research Gate et Academia sont des entreprises privées (malgré le .edu et le .net des adresses web qui prêtent à confusion). Ainsi, en validant les CGU, vous autorisez ces acteurs économiques à utiliser vos données personnelles et vos travaux. Academia est le plus précis sur ce point : vous leur accordez « une licence mondiale, irrévocable, perpétuelle, non exclusive, transférable et sans « royalties » avec le droit de donner licence, utiliser, voir, copier, adapter, modifier, distribuer, autoriser, vendre, transférer, diffuser publiquement, utiliser à des fins publicitaires, transmettre, ce que vous mettez sur votre profil ». Le tout en vous laissant la responsabilité d'une erreur sur les droits !

Les modèles économiques de ces deux structures sont également assez flous. Academia propose un accès « premium » et les deux proposent de la vente d'offre d'emploi. En somme, rien n'assure la pérennité de vos dépôts et échanges.

Faut-il pour autant ne pas être sur ces réseaux ?

Bien entendu, tel n'est pas ici le propos. Ces réseaux sont puissants et utiles, permettent de nombreuses et riches conversations. L'ENSAM – comme par ailleurs le CNRS - souhaite toutefois vous alerter sur les enjeux de la diffusion des travaux, les risques associés à laisser des acteurs privés utiliser vos travaux et vous invite à jouer sur les deux tableaux :

- **déposez s'il vous plait vos papiers sur SAM** (et les équipes documentaires sont là pour vous accompagner, n'hésitez pas à les solliciter pour être accompagné(e)), c'est une solution pérenne et complète, en accord complet avec les principes des archives ouvertes
- **utilisez Research Gate et Academia pour les fonctions sociales. Préférez le lien vers vos publications déposées sur SAM plutôt que le dépôt sur le site du réseau social.**

Crédits

Images :

Tablette par Esmerino Brito Neto (CC BY)

La justice par Pixabay (CC BY)

Logo Open acces par Plos (CC0)

Contacts

bibliotheque@ensam.eu

C. Ollendorff : christine.ollendorff@ensam.eu

Directrice de la Documentation et de la Prospective de
la Direction Générale Adjointe en charge des
Formations (DGAF)

W. Tenailleau : willy.tenailleau@ensam.eu

Responsable de la bibliothèque du campus Lille